

REGLEMENT ALPIN



Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 – art. 87 JORF 18 janvier 2002

Modifié par ordonnance n°2010-379 du 14 avril 2010 – art. 4

Aux termes de l'article L. 3631-1 du Code de la Santé Publique :

« Il est interdit, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par des fédérations sportives ou par une commission spécialisée instituée en application de l'article L. 131-19, ou en vue d'y participer :

« - d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;

« - de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

REGLEMENTATION RELATIVE A LA LUTTE ANTIDOPAGE

Extrait du Règlement Médical FFS

ARTICLE 20

Toute prise de licence à la FFS implique l'acceptation de l'intégralité des règlements fédéraux.

Toute intégration dans une structure sportive ou scolaire dépendant de la FFS implique l'acceptation de l'article suivant de leur Règlement Intérieur : « Outre l'interdiction d'utiliser des substances ou procédés interdits (inscrits sur les listes nationales et internationales renouvelées chaque année), il est interdit de fumer, de chiquer, de priser et de boire de l'alcool, car ces actes sont contraires à l'éthique sportive et néfastes à la performance : tout manquement à cet usage peut engendrer le déclenchement d'une procédure disciplinaire ».

Tout sportif international licencié auprès de cette Fédération Internationale FIS et IBU, est tenu de connaître et d'appliquer le règlement antidopage de cette Fédération Internationale. La liste des substances interdites (liste non exhaustive) est disponible sur le site Internet du Ministère chargé des Sports : <http://www.santesport.gouv.fr> ou sur le site de l'Agence mondiale anti-dopage : <http://www.wada-ama.org> (nom des molécules uniquement). NB : en cas de contrôle positif, la responsabilité du sportif sera toujours engagée. Les remarques et cas particuliers concernant la liste des produits interdits peuvent figurer sur le site Internet de la FFS.

Tout licencié mineur à partir de U 14 devra toujours être en possession d'une autorisation parentale ou du représentant légal pour les contrôles Anti-dopage nécessitant une technique invasive (prélèvement sanguins notamment)

RESPONSABILITE DU CLUB

Le Club, « Personne morale », aussi bien que ses dirigeants, « Personnes physiques », peut être rendu responsable d'un accident matériel ou corporel survenant à un membre du club ou à toute autre personne.

Il est donc INDISPENSABLE que TOUS les dirigeants d'un Club (ou section ski d'une association), membres du Comité Directeur et autres intervenants dans l'activité du club soient TITULAIRES dès le DEBUT DE LA SAISON, de la LICENCE CARTE-NEIGE « DIRIGEANT »

GENERALITES

Pour toute compétition de ski, les règlements sont ceux du RIS (édité par la FIS) et des adaptations pour la FFS qui figurent sur le site de la FFS (<http://www.ffs.fr>)

Tout participant à une compétition doit être titulaire de la licence compétiteur accompagnée d'un certificat médical certifiant l'absence de contre-indication à la pratique du ski de compétition.

ATTENTION : LE CLUB NE DOIT DELIVRER LA LICENCE COMPETITEUR QUE SUR PRESENTATION DU CERTIFICAT MEDICAL POUR UNE PREMIERE LICENCE OU VALIDATION DU QUESTIONNAIRE SANTE (LA RESPONSABILITE DU PRESIDENT DE CLUB EST ENGAGEE) (CF. LOI SUR LE SPORT)

Les coureurs étrangers licenciés en France pourront participer aux épreuves du calendrier FFS. Pour les épreuves nationales, ils ne pourront participer que s'ils sont sélectionnés par leur comité dont



CALENDRIER

Le calendrier est publié par le Comité Régional, il doit comporter :

- La date, la nature de l'épreuve et son niveau sportif, les catégories d'âge concernées, la discipline et la station ;
- Le responsable des inscriptions et son n° de téléphone ;
- Le Nom du Chronométreur, du Délégué Technique.
- Les rassemblements organisés par les clubs pour les catégories U8/U10 ne figurent pas au calendrier et ne sont pas des courses officielles.
- Ces rassemblements se déroulent sous l'entière responsabilité des organisateurs et n'engagent pas le Comité Régional.
- Les catégories **U8 ET U10** peuvent avoir des titres licence compétiteur sans toutefois pouvoir participer à des compétitions officielles,

MODIFICATIONS

Le responsable du calendrier, le responsable des règlements, le Délégué Technique et le Comité Régional, doivent être informés des modifications de l'épreuve au moins **six jours avant la course**.

Les clubs concernés seront avisés par circulaire.

PISTES

Les compétitions doivent se dérouler uniquement sur des pistes homologuées.

Les pistes de repli ou de réserve n'existent pas, et toute piste sur laquelle se déroule une compétition officielle doit faire l'objet d'une homologation. Tout accident survenant au cours d'une épreuve officielle sur une piste non homologuée entraînera de fait une responsabilité directe du Délégué Technique.

ATTENTION

*Les certificats d'homologation des pistes de géant et de slalom ont une validité 10 ans.
Les certificats d'homologations des pistes de descente et de super G ont une validité de 5 ans.
Cette mesure a pris effet à la fin de l'année 2000.*

Consulter le tableau récapitulatif annexé au cahier technique

¶ Le dossier d'homologation de la piste sur laquelle se déroule la course, doit être à la disposition du DT lors du Comité de Course.



INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont faites **par et sous la responsabilité des clubs**. Tout coureur doit être titulaire de la LICENCE Compétiteur. **Droit d'inscription : par coureur engagé (et non présent au départ)**.

Type de course	Toutes Catégories	Poussins seuls
Slalom	8 €	7 €
Slalom géant	7 €	
Super Géant	8 €	
Descente		

L'inscription d'un coureur extérieur au Comité Régional des Pyrénées-Est est fixée à 10€
Pour les Championnats des Pyrénées et courses Inter-Régionales , les droits d'inscriptions seront de 10 euros pour toutes les catégories
PIRENEUS pas de droit d'inscription

Les inscriptions transmises à partir du site du Comité Régional (<http://jcski.pyrenees.free.fr>) seront closes la veille de l'épreuve à 14h.

Les coureurs licenciés rajoutés sous réserve d'un accord avec le jury de l'épreuve le matin de l'épreuve, seront placés en fonction de leur note, et s'ils s'intègrent dans le BIBO, ils partiront à la suite du dernier concurrent du BIBO.

ORGANISATION

Toute compétition sans délégué technique ne pourra pas être homologuée.

Le Directeur d'épreuve qui est membre du Jury, est obligatoirement titulaire du brevet de Juge de compétition et doit être présent sur le terrain des épreuves.

Devoirs du Club organisateur :

La semaine précédant l'épreuve, le Club organisateur doit :

- contacter le Délégué Technique désigné sur le calendrier, afin d'envisager avec lui les modalités pratiques, et son éventuel hébergement. Il doit procéder de même avec le chronométreur si ce dernier est extérieur au Club.

Le Délégué Technique et le cas échéant le chronométreur sont à la charge du club organisateur (hébergement/nourriture).

- diffuser par l'intermédiaire du comité, les informations relatives au Comité de Course et au Tirage au sort

La décision d'annuler une épreuve régionale devra être annoncée auprès du responsable du calendrier au plus tard, le Lundi de la semaine précédant l'épreuve

PARTICIPATION DES CLUBS

Chaque club engageant 3 coureurs et plus, doit mettre un contrôleur à disposition des organisateurs de l'épreuve.

COMITE DE COURSE

Le Comité de Course **doit obligatoirement se tenir** la veille de l'épreuve, **à 20H30**, dans la station où doit se dérouler la course. Eventuellement le Comité de Course pourra avoir lieu le matin à 9 ou 10 heures pour une course dont le départ est fixé à 13 ou 14 heures. Lorsque l'épreuve se déroule sur deux jours, le Comité de Course du deuxième jour peut se tenir en fin d'après-midi du premier jour. Le Comité de Course met en place l'organisation de la course elle-même et assure le tirage au sort.

Sur les IR U14-U16, le traçage des 2 manches sera effectué par les entraîneurs référents du comité.

Pour toutes les courses, les traceurs doivent avoir la qualification nécessaire, qui est attestée par la mention « TN » ou « TR » figurant sur la licence

Possibilité de tracer les courses à 1 Piquet (SL) ou 1 porte (GS)



TIRAGE AU SORT –

Règle générale

Tirage au sort par système informatique, suivant la règle :

Le départ de la première manche (ou manche unique) se fera dans l'ordre des points FFS sauf pour les 15 premiers hommes et dames, qui seront tirés au sort. Cette première série pourra être réduite lorsque les circonstances le justifient (écart de niveau trop important entre le premier et le quinzième, 50 points maximum, ou si le nombre d'engagés est inférieur à 15). Les coureurs non classés seront tirés au sort après les coureurs classés, dans l'ordre croissant des catégories.

Le départ de la deuxième manche se fera suivant la règle dite du BIBO pour les 15 premiers ou les 30 selon la décision du Jury (qui peut décider de doubler la série avant le départ de la seconde manche):

- dans l'ordre inverse du classement d'arrivée de la première manche pour les 15 ou 30 premiers coureurs, ou de la première série réduite.
- dans l'ordre du classement d'arrivée de la première manche pour les autres concurrents.

NB : Si les écarts de temps à l'issue de 1^{ère} manche sont trop importants pour la première série, et s'il avait été décidé de doubler cette série, elle peut-être réduite comme lors de la 1^{ère} manche.

Les règles de tirage au sort prévues ci-dessous pourront être modifiées en comité de course.

Comme pour la saison 2017: suite aux décisions du BTN

Les abandons ou disqualifiés de la 1^{ère} manche peuvent participer à la 2^{ème} manche. Ils partent alors après le dernier classé, dans l'ordre inverse de leur dossard, chez les Dames et les Hommes. Ils ne figurent pas au classement final de l'épreuve.

ATTRIBUTION DE POINTS FFS

Toutes les courses inscrites au calendrier et soumises à homologation donnent lieu à attribution de points.

Lorsque parmi les 10 premiers classés se trouvent des concurrents sans note, on leur attribue une note forfaitaire de 300 points, pour tous, poussins compris. La pénalité maximale applicable est de 255 points (Voir BO, chapitre 10.7, suivant les catégories de courses).

Pour les sélections régionales, la note du coureur est celle obtenue lors des épreuves FFS (les points Open ne sont pas pris en considération).

Facteurs F : Descente : **1250** ; Slalom : **720** ; Géant : **980** ; Super Géant : **1080** ; AC : **1150** ; Combi R **980** ;
Géant 1 manche : **1080**

NIVEAUX ET DATA COURSES FFS

4 nouveaux niveaux de compétitions pour la saison 2017/2018.

	Code du niveau	NIVEAU des courses	Additif de circuit	PEN MIN	PEN MAX	NOTE FORFAITAIRE	PEN MIN Si GS 1 manche (1)
1	FFS_U18	Courses FFS U18 et +	5	50	255	300	70
2	N_U16	Epreuves E.O. U16	5	50	50	300	70
3	ARG_U16	Coupe d'Argent U16	5	65	255	300	85
4	NCIT_U16	CF Jeune Citadin U16	5	70	255	300	90
5	FFS_U16	Courses FFS U16	5	85	255	300	105
6	N_U14	Epreuves BEN J U14	5	75	75	300	95
7	ARG_U14	Coupe d'Argent U14	5	90	255	300	110
8	NCIT_U14	CF Jeune Citadin U14	5	105	255	300	125
9	FFS_U14	Courses FFS U14	5	110	255	300	130
10	R_PO	Courses U12 Comité	5	180	180	300	Non concerné
11	FFS_PO	Courses FFS U12	5	180	255	300	200
12	FFS_DE	Courses pénalisées	5	120	255	300	140
13	FFS_SP	FFS sans point					

(1) **Géant 1 manche** : En fonction du niveau de la course c'est la pénalité minimale d'un GS 1 manche qui sera appliquée pour les épreuves Hommes et Dames.

A compter de la saison 2017/2018 une course regroupant des U14 et/ou U16 avec des U18 et plus ne pourra pas attribuer des points FFS. Le résultat SCRATCH sera envoyé avec « NON » pour l'homologation.

Par contre la demande d'homologation pour l'attribution de points FFS sera possible en découpant la course en fonction des catégories d'âge présentes sur le résultat final.

Exemple : Le résultat final homme et dame, regroupant des catégories U14 à U18 et plus, sera découpé comme suit :

- 1 résultat homme et dame comprenant uniquement les participants U14 à U16
- 1 résultat homme et dame comprenant uniquement les participants U18 à Masters.

Si le calcul de la pénalité n'est pas possible (moins de 5 concurrents à l'arrivée dont 3 qui possèdent des points FFS) le résultat sera envoyé en regroupant les Hommes et les Dames (course mixte). Si malgré ce dernier regroupement le calcul de la pénalité n'est toujours pas possible le résultat ne pourra pas attribuer de points FFS.

CATEGORIES D'AGES – SAISON 2016/2017		
Années de Naissance	Catégories FIS H-D	Catégories FFS H-D
2010 - 2011		U8
2008- 2009		U10 (Microbe)
2006 - 2007		U12 (Poussin)
2004- 2005	U14 (K1)	U14 (Benjamin)
2002 - 2003	U16 (K2)	U16 (Minime)
2000 - 2001	U18 (Juniors 1)	U18 (Cadet)
1997 - 1998 - 1999	U21 (Juniors 2)	U21 (Junior)
1988 à 1996	U30 (Seniors)	U30 (Senior)
1963à 1987	Masters A1 à A5 (Hommes) Masters C1 à C5 (Dames)	Masters M (Hommes et Dames)
1962 et avant	Masters B6 à B13 (Hommes) Masters C6 à C13 (Dames)	Masters V (Hommes et Dames)

EQUIPEMENTS

PORT DU CASQUE ET PROTECTION DORSALE OBLIGATOIRE

Pour tous les coureurs Français participant à une course FFS ou FIS en **France** ou à l'étranger **pour toutes les catégories de course, dans toutes les catégories d'âge.** »

Les coureurs étrangers invités à une course FFS sont soumis aux mêmes règles.

Protection Dorsale : le port d'une protection dorsale, homologuée et adaptée à la taille du skieur est obligatoire, **en entraînement comme en compétition, sur l'ensemble des niveaux d'épreuves, et ce, à partir de la catégorie Benjamins (U14) ; elle est vivement recommandée pour les catégories inférieures**

Le Juge au Départ des courses FFS interdira le départ à tout coureur et ouvreur ne respectant pas ces règles

Ces règles sont également applicables lors des entraînements.

Les casques de protection ne devant avoir ni spoilers, ni parties protubérantes, seront donc dépourvus de caméra vidéo ou support.

Le Juge au Départ interdira le départ à tout coureur ne respectant pas ces règles.

TYPE DE CASQUE

COURSES FFS et FIS : en GS, SG et DH, les coureurs des catégories U 14 et plus devront porter un casque homologué par la FIS.

Le label ci-dessous protégé par vernis du casque (**autocollant autorisé pour cette année**) atteste de cette conformité.



Les coureurs des Cat U8, U10, U12 et l'ensemble des participants aux Courses de Promotion devront porter au minimum, un casque de protection répondant à la norme NF EN 1077

Pour le Slalom, outre l'utilisation des modèles ci-dessus, les casques devront être certifiés conformément aux normes EN 1077 (class B) ou ASTM 2040. Les casques comprenant des couvertures d'oreilles en matériaux souples y sont par ailleurs autorisés.

Vêtements de course :

Catégories U14 et U16: Règlement FIS en vigueur.

Catégories U12 et en dessous : Règlement propre à chaque comité.

Notas Examens : Tests Techniques et Eurotest Le port du casque est obligatoire et avoir du matériel adapté à la nature de l'épreuve. Etre chaussé d'une paire de ski alpin.

Matériel :

REGLEMENTATIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT :

OWG,WC,COC,WJC,FIS							
		Taille mini	Radius mini	Largeur patin maxi	Largeur devant la fixation	Hauteur ski/plaque/fix mini	Chaussures
DH	H	218 cm *	50 m	65 mm	95 mm	50 mm	43 mm
	D	210 cm *	50 m				
SG	H	210 cm *	45 m				
	D	205 cm *	40 m				
GS	H	195 cm *	30 m		103 mm		
	D	188 cm *	30 m				
SL	H	165 cm **		63 mm			
	D	155 cm					

*: tolérance. -5 cm en FIS et tolérance de mesure +/- 1cm

** : tolérance -10cm U18 1^{ière} année

FFS						
		Taille mini	Radius mini	Largeur patin mini	Hauteur ski/plaque/ fix mini	Chaussures
DH	H	215 cm **	45 m		50 mm	43 mm
	D	210 cm **	45 m			
SG	H	205 cm **	33 m			
	D	200 cm **	33 m			
GS	H	185 cm **	23 m			
	D	180 cm **	23 m			
SL	H	165 cm				
	D	155 cm				

** : tolérance -5 cm

JEUNES FFS						
		Taille mini ou maxi	Radius mini/maxi	Hauteur ski/plaque/ fix mini	Chaussures	
SG	U16	H	mini 183	50 mm	43 mm	
	U16	D				
	U14	H	maxi 205			
	U14	D				
GS	U16	H	<= 190			<= 30 m
	U16	D				<= 30 m
	U14	H	maxi 188			mini 17 m
	U14	D				
SL	U16	H	mini 130	50 mm	43 mm	
	U16	D				
	U14	H				
	U14	D				

Esprit Racing						
		Taille mini	Hauteur ski/fix mini	Chaussures	Remarques	
SG	H	185 cm	50 mm	45 mm (recom)	skis de GS permis	
	D	180 cm			skis de GS permis	
GS	H	185 cm *				
	D	180 cm *				
SL	H	130 cm				
	D	130 cm				

* : -5 cm de tolérance

NOTA : Esprit Racing – Pas de restriction de longueur de skis pour Dames au dessus de 55 ans et hommes au dessus de 65 ans.

VALIDITE DES LISTES

Périodes de prise en compte des épreuves

DATES 1 : Epreuves réalisées à partir de cette date

DATES 2 : Date limite du déroulement et de la transmission de l'épreuve

⇒ **Périodes de validité des listes**

DATES 3 : Début de l'utilisation de la liste N° ----

DATES 4 : Fin de l'utilisation de la liste N° ---

PERIODES DE PRISE EN COMPTE DES EPREUVES		N° DES LISTES F F S	PERIODES DE VALIDITE DES LISTES	
DATES 1	DATES 2		DATES 3	DATES 4
01/06/2016	28/06/2017	118	01/07/2017	13/12/2017
08/09/2016	10/12/2017	218	14/12/2017	03/01/2018
30/09/2016	31/12/2017	318	04/01/2018	24/01/2018
22/10/2016	21/01/2018	418	25/01/2018	28/02/2018
26/11/2016	28/02/2018	518	01/03/2018	21/03/2018
17/12/2016	18/03/2018	618	22/03/2018	04/04/2018
26/12/2016	01/04/2018	718	05/04/2018	06/05/2018
10/05/2017	06/05/2018	818 (*)	07/05/2018	30/06/2018
		119	01/07/2017	

(*) Liste intermédiaire de fin de saison. Le statut de blessé pour les coureurs concernés sera appliqué sur la liste N° 119

PERIODES DE PRISE EN COMPTE DES EPREUVES		N° DES LISTES F I S	PERIODES DE VALIDITE DES LISTES	
DATES 1	DATES 2		DATES 3	DATES 4
01/07/2017	30/06/2017	118	01/07/2017	09/08/2017
01/07/2017	06/08/2017	218	10/08/2017	06/09/2017
01/07/2017	03/09/2017	318	07/09/2017	27/09/2017
01/07/2017	24/09/2017	418	28/09/2017	11/10/2017
01/07/2017	08/10/2017	518	12/10/2017	15/11/2017
01/07/2017	12/11/2017	618	16/11/2017	06/12/2017
01/07/2017	03/12/2017	718	07/12/2017	27/12/2017
01/07/2017	24/12/2017	818	28/12/2017	17/01/2018
01/07/2017	14/01/2018	918	18/01/2018	07/02/2018
01/07/2017	04/02/2018	1018	08/02/2018	28/02/2018
01/07/2017	25/02/2018	1118	01/03/2018	21/03/2018
01/07/2017	18/03/2018	1218	22/03/2018	11/04/2018
01/07/2017	08/04/2018	1318	12/04/2018	02/05/2018
01/07/2017	30/04/2018	1418	03/05/2018	20/06/2018
		119	01/07/2018	

01/07/2017	« BL Liste » Tous les résultats de la saison 2018 (Edition le 19/04/2018)
------------	---

INFORMATION - TABLEAU DES DENIVELEES ET NOMBRE DE PORTES

EPREUVES FEDERALES 2017-2018 regroupant plusieurs catégories			U8 à U10	U10 à U12	U12 à U16	U14 à U16	U14 et + âgés	
DESCENTE	HOMMES	DENIVELEES	Pas de courses de descente au niveau national pour ces catégories. Apprentissage de la vitesse sous toutes ses formes (mini-descentes, Saut, KL) sur des stades d'entraînement sécurisés				450 à 1100 (1) 300 à 400 (Descente 2 manches)	
	DAMES	DENIVELEES					450 à 800 (1) 300 à 400 (Descente 2 manches)	
SLALOM	HOMMES DAMES	DENIVELEES	60 à 80	80 à 100	100 à 120	100 à 160	120 à 200 (2)	
	CHANGEMENTS DE DIRECTION		32 à 38 % DE LA DENIVELEE + ou - 3 changements de direction				30 à 35 % de la dénivelée (2) + ou -3 changements de direction	
	DISTANCE D'UNE PORTE A L'AUTRE		7 à 11 m				maxi 13m	
GEANT (Y compris GS 1 manche)	HOMMES DAMES	DENIVELEES	100 à 150	140 à 150	180 à 200	180* à 350	250 à 450 (3)	
	CHANGEMENTS DE DIRECTION		13 à 18 % DE LA DENIVELEE				11 à 15 % de la dénivelée (3) Nombre effectif de changements de direction	
	DISTANCE D'UNE PORTE A L'AUTRE		maxi 25m		maxi 27m			
SUPER-GEANT	HOMMES DAMES	DENIVELEES	-	200	250	250 à 450	350 à 500 (4)(5)	
	CHANGEMENTS DE DIRECTION		-	8 à 12%	8 à 12%	8 à 12 %	7% mini de la dénivelée	

Pour toutes les courses qui comprennent des Poussins, il est obligatoire d'utiliser des piquets d'un diamètre de **25mm** (règle régionale)

- (1) Pas de courses de Descente à un niveau national pour les U14 et U 16
- (2) Limite à 160 m et à 32-35 % si participation de U14
- (3) Limité à 350 m et 13-15% si participation U14
- (4) Limité à 450 m si participation U14
- (5) Exception dénivelé supérieur pour Championnats de France U16/U18 Dames
- (6) *200 m mini sur les épreuves nationales

EPREUVES FEDERALES JEUNES 2017-2018 ouvertes à une seule catégorie		U8	U10	U12	U14	U16		
		Il est important dans ces catégories, de promouvoir des courses par équipes						
DESCENTE	Pas de courses de descente au niveau national pour ces catégories	Apprentissage de la vitesse sous toutes ses formes (mini-descentes, Saut, KL) sur des stades d'entraînement sécurisés						
SLALOM		DENIVELEES	60 à 80	60 à 100	80 à 120	90 à 160	100 à 160	
		CHANGEMENTS DE DIRECTION	32 à 38 % de la dénivelée + ou - 3 changements de direction					
		DISTANCE D'UNE PORTE A L'AUTRE	7 à 10 m			7 à 11 m		
		DIAMETRE PIQUETS	25 mm			25 à 27 mm		
	OBLIGATION DE FIGURES	Néant	1 à 2 doubles 1 triple 1 banane		2 à 4 doubles 1 à 2 triples 1 banane mini 3 bananes max	3 à 6 doubles max 1 à 3 chicanes max (3 ou 4 portes) 1 banane mini 3 bananes max		
GEANT (Y compris GS 1 manche)		DENIVELEES	100 à 150		140 à 200	160* à 350	180* à 350	
		CHANGEMENTS DE DIRECTION	13 à 18 % de la dénivelée					
		DISTANCE D'UNE PORTE A L'AUTRE	maxi 27m					U16 22 à 27m
SUPER GEANT		DENIVELEES	-	140 à 200	200 à 250	250 à 450	250 à 450	
		CHANGEMENTS DE DIRECTION	-	8 à 12% de la dénivelée		8 à 12% de la dénivelée		
COMBIRACE SL/GS	RECOMMANDATIONS La piste sera homologuée pour GS	DENIVELEES GS	100 à 150		140 à 200			
		CHANGEMENTS DE DIRECTION	30 changements de direction au minimum					
COMBIRACE GS/SG		DENIVELEES SG	140 à 200		200 à 250			
		CHANGEMENTS DE DIRECTION	10 à 12 % de la dénivelée					
Le tracé doit favoriser l'adaptabilité, les variations de rythme tout en conservant de la fluidité et du glissement. Il est recommandé d'utiliser ou de créer des mouvements de terrain et d'introduire des sauts. L'utilisation de skis de GS est recommandée.								
PARALLELE		DENIVELEES	60 max				80 max	
		NOMBRE DE PORTES	12 à 15 portes max				15 à 22 portes max	

* 200 m mini pour les épreuves nationales

NOTA : Les flammes de GS doivent être normalisées FIS.



CARACTERISTIQUE DES COURSES

Les courses qui attribuent des points doivent respecter les règlements FIS, FFS et les prescriptions de ce présent cahier technique :

- ✓ Inscription au calendrier ;
- ✓ Règles de tirage au sort ;
- ✓ Respect des dénivelées ;
- ✓ Dossier d'homologation, porteur de la mention d'homologation par le DT (OUI).

Le classement des courses est établi sur le total des deux manches lors des slaloms et slaloms géants. Les résultats doivent être transmis dès que possible au correspondant informatique du Comité (Jean-Claude QUADRIGA, et Francis BLANCHON pour le secteur Est) pour envoi au centre de traitement.

Rassemblements et courses de promotion :

Les clubs peuvent organiser des courses autres, ouvertes aux titulaires de titres fédéraux (licence Dirigeant et Pratiquant). Le règlement sera établi par le club organisateur qui avisera les clubs du Comité ou de son secteur en veillant à s'entourer des précautions nécessaires en matière de couverture d'assurance.

Pour ces courses il peut être fait usage du ticket course.

CLASSIFICATION DES COURSES ET OUVERTURE

- **Courses « Coupe B » (coupe de Bronze ou secteur) U12, U14, U16**
- **Courses FFS pour U18 à Masters**

Deux niveaux géographiques :

- Le Secteur Ouest (SO) : Haute Garonne, Hautes Pyrénées, Tarn et Garonne, Gers, Lot et la région de Guzet.
- Le Secteur Est (SE) : Ariège (sauf Guzet), Pyrénées Orientales, Aude et Hérault.

Ces courses sont ouvertes à tous les licenciés.

Regroupement des catégories autorisé sur les courses mais classement par catégories (2 codex)

COURSES U12

Courses « Coupe B » (Secteur)

-Courses U12 : tirage au sort à la mêlée, filles et garçons mélangés. 2^{ème} manche avec ordre inversé.

-Courses U12/U14 : tirage au sort à la mêlée, filles et garçons mélangés et par catégories U12 puis U14. 2^{ème} manche avec ordre inversé par catégorie U12 puis U14.

Courses Inter 27/28 janvier Luchon/Val Louron et 10/11 mars Gourette

-Quotas : 110 PE + 10 PO

-Quota PE : 110 soit 65 garçons et 45 filles.

Garçons : 15 premiers de la liste en cours et 32 Secteur Est, 18 secteur Ouest

Filles : 13 premières de la liste en cours et 16 par secteur.

Quota club organisateur 3 coureurs.

-Tirage au sort valable 2 jours, à la mêlée, filles et garçons mélangés.

Jour 1 manche 1 : dans l'ordre des dossards.

Jour 1 manche 2 : dans l'ordre inverse.

Jour 2 manche 1 : du milieu au 1^{er} puis de la fin au milieu.

Jour 2 manche 2 : du milieu à la fin puis du début au milieu.

-Pénalité appliquée sur le 1er WE Luchon/Val Louron: 180

-A chaque étape, un classement par équipes sera fait sur les 2 jours et les 3 premiers clubs seront récompensés : Points coupe du monde additionnés des 3 meilleurs garçons et 2 meilleures filles.

Courses Inter/ Championnat des Pyrénées 24/25 mars Les Angles

-Quotas : 110 PE + 10 PO

-Quota PE 110 soit 45 filles et 65 garçons. Les listes de sélections sont établies par la commission sportive.

43 filles et 62 garçons en suivant les critères suivants : Points coupe du monde sur les 3 meilleures manches de chaque week-end : Luchon/ Val Louron et Gourette

2 filles et 3 garçons sur décision de la sportive.

3 places club organisateur.

-Tirage au sort identique courses inter

Coq d'Or

4 garçons, 4 filles, Sélection avec attribution points coupe du monde sur les 3 meilleures manches des Championnats des Pyrénées.

COURSES U14

Courses « Coupe B » (Secteur)

Courses U14 ou U12/U14 (2 codex) : tirage au sort à la mêlée, filles et garçons mélangés et par catégories : U12 puis U14.

2^{ème} manche avec ordre inversé par catégorie, U12 puis U14.

Tests Pirénéus 22/23 décembre Piau

PE : 22 G et 13 F - PO 3 G et 2 F

Liste établie par la commission sportive.

Pirénéus 27/28 décembre La Molina ou Espot

-Quota U14 PE et PO : 20

13 meilleurs garçons et 7 meilleures filles (points coupe du monde sur les 3 meilleures manches de Piau)

-Tirage au sort par série selon règlement Pirénéus. Les séries seront définies en fonction des qualifications

Courses Inter-Régionale 20/21 janvier Arcalis

-Nombre de places : PE 85, PO 10, And 45

-Quota PE 85 soit 53 hommes et 32 dames.

Hommes 18 premiers de la liste en cours + 16 secteur est, 19 secteur ouest

Dames 10 premières de la liste en cours + 11 places par secteur.

Quota club organisateur : 3

-Tirage au sort selon règles définies en commun PE/PO/Andorre

Hommes manche 1 : 1^{ère} série à 15, manche 2 bibo à 30

Dames manche 1 : 1^{ère} série à 10, manche 2 bibo à 20

Borrufa 29 janvier/1er février Vallnord/Arcalis

Compte tenu de la participation d'un autre comité comportant une équipe complète, il y aura 4 places U14 pour les PYRENEES (2 garçons et 2 filles). La sélection est commune avec le comité PO. Sélection sur les 3 meilleures manches des courses d'Andorre (Arcalis) des 20/21 janvier, points coupe du Monde.

Entraînement Super G 5 et 6 Février Peyragudes

Liste établie par la commission sportive

Courses Inter-régionale Championnat des Pyrénées 24/25 février Peyragudes

Nombre de places et tirage au sort identique aux courses de Andorre

Championnat de France 12/15 mars Peyragudes

6 hommes et 6 dames

Sélection par la commission sportive après observation des courses inter.

Courses prises en compte : Peyragudes et Andorre

Coq d'Or

4 garçons, 4 filles

Sélection sur les courses de Géant des Championnats de France

Coupe de la Fédération 7/8 avril Alpe d'Huez

Points coupe du monde sur les 3 meilleures manches de chaque WE des IR (Andorre et Peyragudes). Un coureur qualifié aux Chpts de France ne peut pas participer. Quota PE : 7 filles et 7 garçons. Le règlement sera diffusé ultérieurement.

COURSES U16

Courses « Coupe B » (Secteur)

Courses U16 : tirage au sort à la mêlée, filles et garçons mélangés. 2^{ème} manche avec ordre inversé par catégorie.

Courses U16 à Masters : Règle générale FFS (Bibo)

Tests qualification Coupe de Noël 8/9 décembre Font Romeu

Liste établie par la commission sportive

Coupe de Noël 19/20 décembre (filles) et 21/22 décembre (garçons) Val Thorens

Sélection par la commission sportive restreinte

Tests Pirénéus 22/23 décembre Piau

PE : 22 G et 13 F - PO 3 G et 2 F

Liste établie par la commission sportive.

Pirénéus 27/28 décembre La Molina ou Espot

-Quota U16 PE et PO : 20

13 meilleurs garçons et 7 meilleures filles (points coupe du monde sur les 3 meilleures manches de Piau)

Les coureurs qui participeront à la coupe de Noël seront sélectionnés d'office.

-Tirage au sort par série selon règlement Pirénéus. Les séries seront définies en fonction des qualifications

Courses Inter-Régionale 13/14 janvier Soldeu/Pal

-Nombre de places : PE 87, PO 8 And 45 (en cas d'absence, quotas non récupérables)

Quota PE 87 soit 58 hommes et 29 dames.

Hommes 16 premiers de la liste en cours et 20 places secteur est, 22 secteur ouest.

Dames 9 premières de la liste en cours et 9 places secteur est, 11 secteur ouest.

Quota club organisateur : 3

-Tirage au sort selon règles définies en commun PE/PO/Andorre

Hommes manche 1 : 1^{ère} série à 15, manche 2 bibo à 30

Dames manche 1 : 1^{ère} série à 10, manche 2 bibo à 20

Championnat de France Ecureuil d'Or Etape 1 31 janvier/2 février Vars/Le Sauze

Les 50 premiers garçons et les 40 premières filles de la liste FFS en vigueur sont qualifiés nominativement. En cas d'absence, pas de remplacement possible.

Quota PE : 4 hommes - 4 dames

Un U14 peut prendre la place d'un U16 sur décision de la sportive.

Sélection par la commission sportive.

Borrufa 29 janvier au 1er février Vallnord/Arcalis

Sélection sur IR d'Andorre des 13/14 janvier

Classement inter-comité en appliquant les points coupe du monde sur 3 meilleures manches Slalom/Géant de Soldeu/Pal et en retirant les sélectionnés Ecureuil d'Or.

Course interrégionale 24/25 février Font Romeu Championnat des Pyrénées

Mêmes quotas, mêmes tirage au sort que l'autre IR

Championnat de France Ecureuil d'Or Etape 2 13/16 mars à Morzine/Les Gets/St Jean d'Aulps

Les coureurs qui auront marqué des points à la 1^{ère} étape ont l'obligation de participer aux épreuves Inter-régionales de sélection.

Les 50 premiers garçons et les 40 premières filles de la liste FFS en vigueur sont qualifiés nominativement. En cas d'absence, pas de remplacement possible.

Quota PE : 4 hommes et 4 dames Sélection par la commission sportive.

Un U14 peut prendre la place d'un U16 sur décision de la sportive.

Finale Ecureuil Or U16 garçons 26/29 mars Auron

1 place sur décision de la commission sportive en plus des qualifiés sur les étapes

Finale Ecureuil d'Or U16/U18 filles 19/21 mars AURON

Les 45 premières du classement SCNT U18 en cours

Les 30 premières U16 du classement Ecureuil d'Or en cours plus 10 places sur propositions des régions.

Finale Ecureuil d'Or vitesse filles 8/10 avril SERRE-CHEVALIER

Les 50 premières U16 du classement provisoire des Ecureuil d'Or 2018

Coupe de la Fédération 7/8 avril Alpe d'Huez

Points coupe du monde sur les 3 meilleures manches des courses inter.

Un coureur qualifié aux Finales EO (Chpts de France) ne peut pas participer.

Quota PE : 7 filles et 7 garçons.

Le règlement sera diffusé ultérieurement.

NOTA : Pour toutes les catégories

* Lorsque l'Espagne participe, on lui attribue un quota de 10 coureurs en baissant le quota andorran.

* Si les courses de sélections ou tests ne peuvent pas avoir lieu, les sélections seront faites par les CTS Marion MARTINEZ-MARGAIL et Daniel ANÉ et les référents U14 et U16 de chaque secteur.

COURSES U 18 à MASTERS

Courses Secteur

Pour ces courses, le regroupement de catégorie d'âge est autorisé.

Championnats des Pyrénées 10/11 mars P2000/Les Angles

Formule open PE et PO limitée cependant à 180 participants.

En cas de dépassement, non qualification des moins bien classé(e)s

Coupe de la Fédération 7/8 avril Alpe d'Huez

Quota 7 places par sexe. Qualifications aux points FFS

Le règlement sera diffusé ultérieurement

Courses Fis:

Les inscriptions se font exclusivement par Maryse CONORD. Le code FIS est obligatoire pour toute inscription aux courses ainsi que la déclaration d'athlète. Les demandes d'inscriptions aux courses doivent être adressées par écrit : fax ou email :

-5 jours ouvrables avant le début des épreuves pour les courses en France

-7 jours ouvrables avant le début des épreuves pour les courses à l'étranger

QUOTA FIS :

FIS à L'ETRANGER : 10 coureurs par nation.

FIS Espagne et Andorre : 40

FIS ELITE, NJR, B : 2 coureurs pour les PE. A VOIR AVEC LE REGLEMENT

FIS NJR Etranger : 1 coureur pour les PE.

INSCRIPTIONS AUX FIS ALPES :

U18 (1) : avoir participé à la finale minime, U18 (2) : avoir 100 points dans la discipline ? Daniel Marion

U21 (1) : avoir 80 points dans la discipline, U21 (2) et U30 : avoir 60 points dans la discipline ? Daniel - Marion

INSCRIPTIONS AUX FIS PYRENEES :

Inscription aux FIS citadines et aux FIS Pyrénées (sauf cas ci-dessous) possibles pour tous.

Inscription aux Championnats d'Espagne et d'Andorre pour ceux qui ont moins de 130 points fis.

Dans le cas où les inscriptions sont supérieures au nombre de places attribuées à la FRA, application du règlement suivant :

CALCUL DES POINTS DE SELECTION :

Points de base = Meilleurs points FFS ou points FIS dans la discipline de la course.

Si le déplacement FIS comporte plusieurs courses avec des disciplines différentes la comparaison se fera points FFS ou meilleurs points FIS.

A ces points de base une pénalité sera ajoutée en fonction de l'année de naissance du compétiteur :

PENALITE	A
U18 1 ^{ère} année	0 pts
U18 2 ^{ème} année	+ 10
U21 1 ^{ère} année	+ 30
U21 2 ^{ème} année	+ 40
U21 3 ^{ème} année	+ 50
U30 (Senior)	+ 60

Les coureurs n'ayant pas participé aux FIS-Pyrénées organisées par les clubs CRSPE sans raison valable ne seront plus inscrits sur une course FIS. Un coureur inscrit et absent à une course sans raison valable et sans avoir prévenu de son absence ne sera plus inscrit sur une course FIS.

Les coureurs doivent s'inscrire en priorité aux FIS organisées par le comité PE. La FIS applique désormais une nouvelle procédure de facturation : Sont facturées tous les compétiteurs inscrits sur les

listes FIS éditées dès la fin du mois d'août. Par conséquent, toutes les demandes de code FIS effectuées par le club en mai vous seront facturées.

PISTES ALPINES HOMOLOGUEES (Novembre 2017)



ATTENTION : Pistes à ré-homologuer avant le 31/10/2018

Cr	Station	Piste	Discipline	Sexe	Cat.	Alt. Arrivée	Denivelé	Homolo.FFS	Homolo.FIS	Inspecteur
PE	AX 3 DOMAINES	LUSCLADE	SL	H D	-	1408	132	2569/10/10	-	JL COSTERG
PE	AX LES THERMES	TUTE	SL	H D	-	1865	200	2716/01/11	-	R SAINT RAYMOND
PE	AX LES THERMES	TUTE	GS	H D	-	1865	400	2715/01/11	-	R SAINT RAYMOND
PE	BAREGES	IRIS	GS	H D	-	1665	305	2633/12/10	-	J BRAU-NOGUE
PE	BAREGES	IRIS	SL	H D	-	1738	144	2632/12/10	-	J BRAU-NOGUE
PE	BAREGES	RHODODENDRONS	GS	H D	-	1667	363	2634/12/10	-	J BRAU-NOGUE
PE	BAREGES	SAPINS	GS	H D	U12A16	1625	215	2636/12/10	-	J BRAU-NOGUE
PE	BAREGES	SAPINS	SL	H D	-	1625	215	2635/12/10	-	J BRAU-NOGUE
PE	BOUTX LE MOURTIS	ROUGE TUC DE L'ETANG	SL	H D	-	1420	180	3118/05/14	-	R SAINT RAYMOND
PE	CAUTERETS LYS	ACONIT	SL	H D	-	2074	200	2673/01/11	-	J BRAU-NOGUE
PE	CAUTERETS LYS	ACONIT	GS	H D	-	2065	265	2672/01/11	-	J BRAU-NOGUE
PE	CAUTERETS LYS	DRYADE	GS	H D	-	2000	250	2675/01/11	-	J BRAU-NOGUE
PE	CAUTERETS LYS	DRYADE	SL	H D	-	2120	130	2688/01/11	-	J BRAU-NOGUE
PE	ERR. PUIGMAL	COMBES NOIRES	GS	H D	-	2100	400	2613/12/10	-	R SAINT RAYMOND
PE	ERR. PUIGMAL	COMBES NOIRES	SL	H D	-	2100	200	2614/12/10	-	R SAINT RAYMOND
PE	ERR. PUIGMAL	PRAT DE TOSSE	GS	H D	-	2200	320	2611/12/10	-	R SAINT RAYMOND
PE	ERR. PUIGMAL	PRAT DE TOSSE	SL	H D	-	2200	216	2610/12/10	-	R SAINT RAYMOND
PE	EYNE	JACQUES SOLERE	SL	H D	-	2027	220	2618/12/10	-	R SAINT RAYMOND
PE	EYNE	JACQUES SOLERE	GS	H D	U12A16	2027	223	2619/12/10	-	R SAINT RAYMOND
PE	EYNE	LA COULEE D'EYNE	SL	H D	-	1793	190	2708/01/11	-	R SAINT RAYMOND
PE	FONT ROMEU	COMPETITION	GS	H D	-	1715	375	3049/12/13	11147/12/13	JL COSTERG
PE	FONT ROMEU	COMPETITION	SL	H D	-	1970	170	3051/12/13	11148/12/13	JL COSTERG
PE	FONT ROMEU	COMPETITION VARIANTE	GS	H D	-	1880	260	3050/12/13	11147/12/13	JL COSTERG
PE	FONT ROMEU	SKI PLAN DU ROC	SL	H D	-	2052	156	2710/01/11	-	R SAINT RAYMOND
PE	FONT ROMEU	STADE DE SLALOM	SL	H D	-	2051	153	2709/01/11	-	R SAINT RAYMOND
PE	FONT ROMEU	STADE DE SLALOM 2	SL	H D	-	2051	153	3288/01/16	-	R SAINT RAYMOND
PE	FONT ROMEU	STADE DE SLALOM 2	GS	H D	U10A14	2051	153	3289/01/16	-	R SAINT RAYMOND
PE	GAVARNIE	MYRTILLE DESMAN	GS	H D	U10A14	1930	155	2974/01/13	-	J BRAU NOGUE

PISTES ALPINES HOMOLOGUEES (Novembre 2017)



ATTENTION : Pistes à ré-homologuer avant le 31/10/2018

Cr	Station	Piste	Discipline	Sexe	Cat.	Alt. Arrivée	Denivelé	Homolo.FFS	Homolo.FIS	Inspecteur
PE	GAVARNIE	MYRTILLE DESMAN	SL	H D	-	1930	155	2973/01/13	-	J BRAU NOGUE
PE	GUZET NEIGE	L'ARRECH	GS	H D	U16	1485	204	3434/02/17	-	R ST RAYMOND
PE	GUZET NEIGE	L'ARRECH	SL	H D	-	1485	200	3433/02/17	-	R ST RAYMOND
PE	HAUTACAM	STADE D.PODEVIN	SL	H D	-	1530	200	3247/11/15	-	J BRAU NOGUE
PE	LA MONGIE	LES PETITS SAPINS	SL	H D	-	1750	160	2883/02/12	-	JL COSTERG
PE	LA MONGIE	LES PETITS SAPINS	GS	H D	-	1750	400	2882/02/12	-	JL COSTERG
PE	LA MONGIE	TELESIEGE SUD	SL	H D	-	1940	200	3187/01/15	-	J BRAU NOGUE
PE	LA MONGIE	TELESIEGE SUD	GS	H D	-	1811	336	2884/02/12	-	JL COSTERG
PE	LA MONGIE	TELESIEGE SUD VARIANTE	SL	H D	-	1940	150	3188/01/15	-	J BRAU NOGUE
PE	LA MONGIE	TELESIEGE SUD VARIANTE	GS	H D	-	1811	336	2885/02/12	-	JL COSTERG
PE	LA MONGIE BAREGE	COUME LAYSE	SL	H D	-	1732	196	2855/01/12	10482/01/12	JL COSTERG
PE	LA MONGIE BAREGE	COUME LAYSE	GS	H D	-	1732	396	2854/01/12	10481/01/12	JL COSTERG
PE	LES ANGLÉS	COURBAS	SL	H D	-	1804	220	-	-	L VIUOTTORES
PE	LES ANGLÉS	COURBAS	GS	H D	-	1804	266	-	8817/01/08	L VIUOTTORES
PE	LES ANGLÉS	DEL CERF	GS	H D	U16	1800	200	3454/03/17	-	JL COSTERG
PE	LES ANGLÉS	DEL CERF	SL	H D	-	1800	200	3453/03/17	-	JL COSTERG
PE	LUZ ARDIDEN	COMBE DE PIET	SL	H D	-	1800	135	2988/02/13	-	J BRAU NOGUE
PE	LUZ ARDIDEN	COMBE DE PIET	GS	H D	-	1800	320	2987/02/13	-	W TRILLING
PE	LUZ ARDIDEN	PISTE DU BEDERET	GS	H D	-	1860	290	3383/10/16	-	J BRAU NOGUE
PE	LUZ ARDIDEN	PISTE DU BEDERET	SL	H D	-	2010	140	3382/10/16	-	J BRAU NOGUE
PE	MONT D'OLMES	CHAMOIS BRUYERES	GS	H D	-	1550	340	3351/07/16	-	R SAINT RAYMOND
PE	MONT D'OLMES	CHAMOIS BRUYERES	SL	H D	-	1670	220	3350/07/16	-	R SAINT RAYMOND
PE	MONT D'OLMES	ISARD	SL	H D	-	1630	220	3355/07/16	-	R SAINT RAYMOND
PE	MONT D'OLMES	ISARD	GS	H D	-	1600	285	3354/07/16	-	R SAINT RAYMOND
PE	MONT D'OLMES	MYRTILLES	GS	H D	U10A16	1670	215	3349/07/16	-	R SAINT RAYMOND
PE	MONT D'OLMES	MYRTILLES	SL	H D	-	1710	160	3348/07/16	-	R SAINT RAYMOND
PE	MONT D'OLMES	VALLON	SL	H D	-	1630	220	3356/07/16	-	R SAINT RAYMOND
PE	MONT D'OLMES	VALLON	GS	H D	-	1570	310	3357/07/16	-	R SAINT RAYMOND

PISTES ALPINES HOMOLOGUEES (Novembre 2017)



ATTENTION : Pistes à ré-homologuer avant le 31/10/2018

Cr	Station	Piste	Discipline	Sexe	Cat.	Alt. Arrivée	Denivelé	Homolo.FFS	Homolo.FIS	Inspecteur
PE	PEYRAGUDES	AIGLES FAUCONS	GS	H D	-	1685	365	2745/03/11	10087/03/11	L VIUOTTORES
PE	PEYRAGUDES	COMBE DE LA FLAMME	GS	H D	-	1950	340	2382/04/08	8884/08/08	L VIUOTTORES
PE	PEYRAGUDES	COMBE DE LA FLAMME	SL	H D	-	1950	210	2383/04/08	8883/02/08	L VIUOTTORES
PE	PEYRAGUDES	DESCENTE VAL DES LUMIERES	GS	H D	-	1850	280	3067/12/13	-	R SAINT RAYMOND
PE	PEYRAGUDES	MARMOTTE	GS	H D	U10A14	2070	170	3294/01/16	-	R SAINT RAYMOND
PE	PEYRAGUDES	MARMOTTES	SL	H D	-	2070	170	3295/01/16	-	R SAINT RAYMOND
PE	PEYRAGUDES	SOULAS	SL	H D	-	1760	185	2786/12/11	-	W TRILLING
PE	PEYRAGUDES	SOULAS	GS	H D	-	1610	335	2787/12/11	-	R SAINT RAYMOND
PE	PEYRAGUDES	TRAVERSE ROUGE	SL	H D	-	1760	185	2926/10/12	10641/10/12	JL COSTERG
PE	PEYRAGUDES	TRAVERSE ROUGE	GS	H D	-	1610	335	2925/10/12	10640/10/12	JL COSTERG
PE	PIAU ENGALY	DU COL	SL	H D	-	1865	195	3277/12/15	-	J BRAU NOGUE
PE	PIAU ENGALY	DU COL	GS	H D	-	1865	285	3276/12/15	-	J BRAU NOGUE
PE	PIAU ENGALY	LA COMBE	SL	H D	-	1960	160	3275/12/15	-	J BRAU NOGUE
PE	PIAU ENGALY	LA COMBE	GS	H D	-	1790	330	3274/12/15	-	J BRAU NOGUE
PE	PORTE PUYMORENS	FONT FREDE	SL	H D	-	2100	160	2712/01/11	-	R SAINT RAYMOND
PE	PORTE PUYMORENS	FONT FREDE	GS	H D	-	2060	290	2711/01/11	-	R SAINT RAYMOND
PE	PORTE PUYMORENS	LA COULEE	SL	H D	-	1750	200	2714/01/11	-	R SAINT RAYMOND
PE	PORTE PUYMORENS	LA COULEE	GS	H D	-	1660	370	2713/01/11	-	R SAINT RAYMOND
PE	PORTE PUYMORENS	STADE LOUIS BASTOULE	SL	H D	-	2098	162	3045/11/13	-	M MASCIA
PE	PUIGMAL	ANTISTRESS	SL	H D	-	2248	214	2607/12/10	-	R SAINT RAYMOND
PE	PUIGMAL	ANTISTRESS	GS	H D	-	2248	281	2606/12/10	-	R SAINT RAYMOND
PE	PUIGMAL	STADE	SL	H D	-	2072	150	2609/12/10	-	R SAINT RAYMOND
PE	PUYVALADOR	GENEVRIERS	GS	H D	-	2082	300	3192/02/15	-	R SAINT RAYMOND
PE	PUYVALADOR	GENEVRIERS	SL	H D	-	2160	200	3193/02/15	-	R SAINT RAYMOND
PE	PYRENEES 2000	GENTIANES	GS	H D	U10A14	1775	170	2616/12/10	-	R SAINT RAYMOND
PE	PYRENEES 2000	GENTIANES	SL	H D	-	1775	170	2809/12/11	10423/12/11	JL COSTERG
PE	PYRENEES 2000	SKI BOB	SL	H D	-	1815	125	2802/12/11	-	JL COSTERG
PE	SAINT LARY	ARROYES	GS	H D	U16	2050	200	2568/10/10	-	R SAINT RAYMOND

PISTES ALPINES HOMOLOGUEES (Novembre 2017)



ATTENTION : Pistes à ré-homologuer avant le 31/10/2018

Cr	Station	Piste	Discipline	Sexe	Cat.	Alt. Arrivée	Denivelé	Homolo.FFS	Homolo.FIS	Inspecteur
PE	SAINT LARY	ARROYES	SL	H D	-	2050	150	2567/10/10	-	R SAINT RAYMOND
PE	SAINT LARY	ISARDS	GS	H D	U16	2080	200	2566/10/10	-	R SAINT RAYMOND
PE	SAINT LARY	ISARDS	SL	H D	-	2080	180	2565/10/10	-	R SAINT RAYMOND
PE	SAINT LARY	MIRABEL	SL	H D	-	1960	200	3431/02/17	12360/02/17	JL COSTERG
PE	SAINT LARY	MIRABEL	GS	H D	-	1960	340	3430/02/17	12359/02/17	JL COSTERG
PE	SAINT LARY	MIRABEL	SL	H D	-	2160	140	3482/02/17	12360/02/17	JL COSTERG
PE	ST PIERRE DELS FORCATS	ROC LONG	SL	H D	-	1636	200	2617/12/10	-	R SAINT RAYMOND
PE	SUPERBAGNERES	ARBESQUENS	GS	H D	-	1500	320	3447/03/17	12368/03/17	JL COSTERG
PE	SUPERBAGNERES	ARBESQUENS 1	SL	H D	-	1660	160	3446/03/17	12369/03/17	JL COSTERG
PE	SUPERBAGNERES	ARBESQUENS VARIANTE	SL	H D	-	1660	160	3301/01/16	-	R SAINT RAYMOND
PE	SUPERBAGNERES	CAMPISTROUS	SL	H D	-	1515	155	3443/02/17	-	R SAINT RAYMOND
PE	SUPERBAGNERES	RECORD	SL	H D	-	1550	200	2852/01/12	-	R SAINT RAYMOND
PE	VAL LOURON	LES BRUYERES	SL	H D	-	1650	200	2563/10/10	-	R SAINT RAYMOND
PE	VAL LOURON	LES BRUYERES	GS	H D	-	1625	275	2564/10/10	-	R SAINT RAYMOND
PE	VAL LOURON	LES MYRTILLES	GS	H D	-	1460	370	2907/03/12	-	R SAINT RAYMOND
PE	VAL LOURON	MYRTILLES	SL	H D	-	1460	200	2908/03/12	-	R SAINT RAYMOND
PE	VAL LOURON	PISTES DES ROCHERS	SL	H D	-	1460	150	2928/11/12	10726/11/12	JL COSTERG
PE	VAL LOURON	SARROUYAS	GS	H D	U10A14	1900	160	2998/02/13	-	R SAINT RAYMOND
PE	VAL LOURON	SARROUYAS	SL	H D	-	1920	180	2562/10/10	-	R SAINT RAYMOND